

Banque numérique
de manuels pour les élèves
ayant des conditions
médicales ou des incapacités

Feuille de
conseils

Dernière révision :
Juin 2016



Qu'est-ce qu'une banque numérique?

Une banque numérique est une base de données en ligne sécurisée qui comprend des versions numériques de la plupart des manuels autorisés pour les élèves de la 4^e à la 12^e année en sciences, français, English Language Arts, mathématiques et études sociales. Plusieurs éditeurs ont collaboré pour que cette banque numérique voie le jour en contribuant à celle-ci grâce à la soumission de fichiers PDF.

Les ententes stipulant le partage de ces fichiers numériques seront en vigueur jusqu'en juin 2017.

Pourquoi créer une banque numérique?

Cette banque permet de répondre aux besoins des élèves albertains ayant des conditions médicales ou des incapacités en ce qui a trait à l'accès aux documents imprimés. Elle vise à améliorer l'accès aux ressources d'apprentissage numériques et réduit la numérisation de manuels individuels par le personnel scolaire. De plus, les fichiers PDF fournis par les éditeurs nécessitent moins de modifications que les fichiers numérisés.

Dans l'avenir, on s'attend à ce que les éditeurs publient la plupart des manuels en format numérique, éliminant ainsi le besoin de maintenir la banque numérique.

« Pour les personnes sans incapacités, la technologie rend les choses plus faciles. Pour les personnes ayant une incapacité, la technologie rend les choses possibles. »

[Traduction]

– National Council on Disability

Quels élèves ont droit à ces fichiers numériques?

Seuls les élèves ayant des conditions médicales ou des incapacités les empêchant de manipuler, de voir et de lire du texte (considérées comme des « déficiences perceptuelles » dans la législation canadienne sur le droit d'auteur) ont le droit d'utiliser ces fichiers.

En Alberta, ce sont généralement des élèves ayant les conditions médicales ou les incapacités suivantes :

- difficultés d'apprentissage;
- déficiences cognitives;
- incapacités physiques;
- déficiences visuelles.

Les élèves qui utilisent ces fichiers doivent également :

- avoir un Plan d'intervention personnalisé (PIP) qui détermine leurs besoins éducatifs particuliers relatifs à la lecture d'un texte ou à son accès, et qui considère l'utilisation d'un texte numérique comme une adaptation ou un appui à l'enseignement visant à répondre à ces besoins;
- être inscrits au cours dans lequel le manuel en question est utilisé;
- disposer d'un exemplaire imprimé du manuel correspondant pour qu'ils puissent l'utiliser dans au moins un milieu d'apprentissage.

Comment les élèves utiliseront-ils ces fichiers?

- Les élèves ayant des conditions médicales ou des incapacités peuvent utiliser ces fichiers au lieu des manuels et pourront se servir des technologies d'aide pour naviguer dans le texte.
- Les élèves qui éprouvent de la difficulté à lire peuvent utiliser ces fichiers avec un logiciel de synthèse vocale afin que le texte soit surligné et lu à voix haute.
- Les élèves ayant une déficience visuelle peuvent modifier le style de présentation ou la taille de la police. De plus, ils peuvent utiliser un logiciel de synthèse vocale pour que le texte soit lu à voix haute.

Les ententes avec les éditeurs ont été négociées avant l'utilisation généralisée des tableaux blancs interactifs en Alberta. Par conséquent, les conditions d'utilisation sont limitées aux technologies utilisées par les élèves de façon individuelle.

« L'utilisation des technologies peut aider les enseignants à offrir de meilleures aides pédagogiques aux élèves ainsi qu'à leur donner plus de choix et de flexibilité. Elle peut aussi soutenir directement l'apprentissage d'élèves ayant des capacités très différentes liées à la vision, l'ouïe, l'expression orale, la motricité, la lecture, l'écriture, la compréhension de la langue de communication, l'assiduité, l'organisation, la participation et la mémorisation. »

Les technologies d'apprentissage :
Information à l'intention des enseignants.
<http://www.learningtechnologiesab.com/francais/>

« Nous visons la réussite de chaque élève dans un système d'éducation inclusif. Pour atteindre cette vision, il faut mettre l'apprenant au cœur de notre réflexion et miser sur la technologie afin de soutenir la création et le partage de connaissances. Dans les salles de classe d'aujourd'hui, un large éventail de technologies crée de nouvelles possibilités pour la différenciation pédagogique et l'inclusion de tous les élèves. »

Les technologies d'apprentissage :
Information à l'intention des enseignants.
<http://www.learningtechnologiesab.com/francais/>

Où les élèves peuvent-ils utiliser ces fichiers?

Les élèves autorisés peuvent utiliser ces fichiers numériques en classe, à la maison ou dans tout autre milieu d'apprentissage, selon le besoin. Lorsque l'élève a terminé le cours correspondant au manuel numérique, les fichiers PDF téléchargés doivent être supprimés définitivement de l'ordinateur ou de l'appareil portatif de l'élève.

Comment le personnel peut-il accéder à la banque numérique?

Pour accéder à la banque numérique, allez à la page Web <http://www.learnalberta.ca/>. Créez un compte. L'inscription vous prendra moins de cinq minutes et vous permettra de sauvegarder des informations et des ressources dans votre médiathèque personnelle. Vous aurez besoin du nom d'utilisateur et du mot de passe de votre autorité scolaire. Si vous êtes enseignant, vous devrez également entrer votre numéro de brevet d'enseignement.

Si vous avez des questions, vous pouvez envoyer un message en cliquant sur « Nous contacter ».

Comment ces fichiers sont-ils organisés?

Ils sont classés par niveau scolaire et par matière. La plupart des ressources sont organisées et classées par chapitre. Les utilisateurs peuvent choisir de télécharger la ressource au complet ou de sélectionner certains fichiers seulement.

Puis-je demander qu'une nouvelle ressource soit ajoutée à la banque?

Non. Le contenu de la banque est actuellement limité aux ressources de base autorisées pour les élèves dans les cinq matières obligatoires principales, de la 4^e à la 12^e année. La plupart des ressources admissibles peuvent désormais être consultées dans la banque, à l'exception de celles qui sont plus anciennes et qui ne sont pas disponibles en format numérique.

Comment les élèves peuvent-ils accéder aux fichiers de la banque numérique?

Les autorités scolaires disposent d'un certain nombre d'options pour mettre ces fichiers à la disposition des élèves qui sont autorisés à y accéder. Par exemple, les autorités peuvent :

- télécharger les fichiers vers un serveur sécurisé pour que le personnel de l'autorité scolaire et les élèves puissent y accéder;
- copier les fichiers PDF sur un CD-ROM ou une clé USB;
- télécharger les fichiers directement sur l'ordinateur ou l'appareil portatif d'un élève.

Seul le personnel scolaire peut utiliser le site de la banque numérique. Pour des raisons de sécurité, les élèves et les parents ne sont pas autorisés à accéder aux fichiers directement à partir de ce site.

Comment ces fichiers peuvent-ils être utilisés en classe?

La banque numérique vise notamment à réduire les obstacles à l'apprentissage pour les élèves ayant des conditions médicales ou des incapacités. Ces textes numériques devraient permettre aux élèves de participer plus activement à l'apprentissage en classe.

Dans quels cas ces fichiers devraient-ils être modifiés?

La plupart des fichiers PDF sont d'excellente qualité puisqu'ils sont fournis directement par les éditeurs. Cependant, si un logiciel de synthèse vocale est utilisé avec ces fichiers, le personnel scolaire devra peut-être modifier la prononciation de certains mots ou de certaines expressions. De plus, si le texte est intégré dans un graphique, le logiciel de synthèse ne peut pas le déchiffrer à moins que du texte supplémentaire soit ajouté. Il existe des logiciels spécialisés qui peuvent être utilisés pour apporter ces légères modifications.

Quels logiciels permettront de lire ces fichiers à voix haute?

Il en existe un certain nombre, à la fois gratuits et payants. Par exemple, Adobe Reader comprend une fonction qui permet de lire un texte à voix haute. La dernière version d'Adobe Reader peut être téléchargée gratuitement sur Internet.

Read&Write GOLD est actuellement disponible dans la plupart des écoles albertaines. Ce logiciel contient la barre d'outils PDFaloud. Cette barre d'outils se charge dans les fichiers Adobe Acrobat ou Acrobat Reader et permet de lire à voix haute le contenu du document PDF. Elle fournit également des options permettant de contrôler les paramètres de sortie vocale. Avec PDFaloud, le texte est surligné à mesure que les mots sont lus. De nombreux élèves trouvent cette fonction très utile.

Pour en savoir plus

Communiquez avec :

LearnAlberta.ca, en remplissant le formulaire sous l'onglet « Nous contacter ».

Lise Belzile, Chef d'équipe, Éducation Inclusive et Apprentissage chez les jeunes enfants,
Lise.Belzile@gov.ab.ca ou 780-422-7794.